



RISQUES NATURELS
COMMUNE DE: Ste MARIE
du MONT

Ministère de l'Équipement et du Logement - Groupe d'Étude
 et de Programmation - 9 quai Créquy, 38 GRENOBLE -

l
é
g
e
n
d
e

- ZONES DE GLISSEMENTS
 - ZONES DANGEREUSES
 - ZONES D'INONDATIONS
 - COULÉES D'AVALANCHES
 - COULÉES TARENTIELLES
 - LIMITE COMMUNALE
 - ZONE DE CONSTRUCTION AVEC PROTECTION
- ÉBOULEMENTS
CHUTES DE PIERRES
AVALANCHES

Vo pour être annexé à mon
arrêté en date de ce jour.
Grenoble, le 12 AVRIL 1973
Pour le Préfet :
Le Chef du Bureau délégué.

ECHELLE: 1/ 10 000
 LE 6.8.71
 Rectifié le 29.3.73 GM